



MUNICIPALITÉ DE

St. Charles. Garnier

LE CHARLOIS

Conseil Municipal

Vol.13, Numéro 10

20 OCTOBRE 2022

Dans ce numéro:

Résumé de la dernière
Séance du Conseil de
SCG :

7 octobre 2022 **1-2**

Annonces Diverses **3**

Pensées de l'éditeur **3**

Du nouveau **4**

Mots verts du mois:
août 2022 **5**

Les jeux en folies **6**

Calendrier :
octobre 2022 **7**

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2022

Ouverture de la séance à 19:00

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance du 7 octobre 2022.

Adoption du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2022.

CORRESPONDANCES :

L'école le Mistral: nous fait parvenir une demande de commandite pour le football;

RAPPORT DU MAIRE:

- Adoption de la hausse de la valeur maximale des logements admissibles au programme réno-région.
- Embauche d'un aménagiste au sein de la MRC.
- Embauche d'une ressource pour le soutien à la coopération inter municipal
- Adoption du rapport de la SQ.
- Le conseil des maires affirme son opposition au redécoupage des circonscriptions électorales fédérales.

LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER :

Les membres du conseil municipal approuvent et autorisent le paiement de la liste des comptes à payer du 7 octobre 2022 totalisant 42 156.48 \$.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 30 SEPTEMBRE 2022 :

Les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et ils s'en déclarent satisfaits.

CRÉATION DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.

Suite à l'entrée en vigueur le 22 septembre 2022 de l'article 8.1 sur la loi à l'accès et à la modernisation des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, le conseil a adopté la création d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔTS DE PROJET DE RÈGLEMENT #158-22 DÉCRÉTANT L'OUVERTURE ET L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER.

M. Gérard Desjardins donne avis de motion et dépose le projet de règlement qu'à une séance ultérieure sera adopté ledit règlement.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #257-22 PORTANT SUR L'INTERDICTION DU TRANSPORT LOURD SUR CERTAINES VOIES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER

M. Robert Lyman Greffier-Trésorier dépose le projet de règlement #257-22.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE D2022-02.

La municipalité a accordé, selon un avis favorable du comité consultatif de l'urbanisme, une dérogation mineure permettant la construction d'une résidence ayant un mur latéral de seulement 4,50m au lieu de 6,10m ainsi que de l'absence d'une porte d'entrée et d'ouverture de fenêtre sur le mur avant du rez-de-chaussée de cette habitation.

DEMANDE DE COMMANDITE DE MOISSON MITIS.

Afin d'aider Moisson-Mitis à la confection des paniers de Noël, la municipalité contribue au financement pour un montant de 50\$.

DEMANDE DE COMMANDITE CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE MONT-JOLI-MITIS.

La municipalité octroie une aide financière de 50\$ pour la soirée reconnaissance de l'organisme.

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

La municipalité voudrait, avec l'aide de ses citoyens, concrétiser le retour du repas de Noël pour les enfants. Pour ce faire, la municipalité a besoin de bénévoles (organisation, décoration, préparation du repas, personnification diverse comme fée ou père Noël et autres tâches). Vous êtes plusieurs dans le sondage à avoir exprimé le souhait du retour de cette fête pour les enfants de la municipalité et nous vous avons entendu...Aidez-nous à la réussite de ce projet en donnant votre nom comme bénévole. Les enfants vous en remercient d'avance.



A VENDRE

SI VOUS AVEZ DES CHOSES À ANNONCER OU A VENDRE... N'HÉSITEZ PAS À NOUS EN FAIRE PART ET IL NOUS FERA PLAISIR DE LE PARTAGER DANS CE JOURNAL.

DEMANDEZ ROBERT AU 418-775-4205, POSTE 2025

1. Deux matelas 37 pouces à vendre 60\$/chaque
2. Une pelle pour quatre-roues Honda à vendre 500\$
3. Set de cuisine bistro avec 4 chaises à vendre 300\$

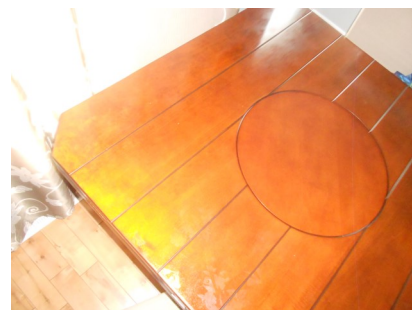
Demandez Jeanne-Paule au 418-798-4360



(1)



(2)



(3)

Pensées de l'éditeur: Si vous décidez pour l'Halloween, pensez également à bien éclairer votre entrée... Une chute est si vite arrivée.

DU NOUVEAU

Moules zébrées détectées au lac Témiscouata

RIMOUSKI, QC, le 19 sept. 2022 /CNW Telbec/ - Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) confirme la découverte de moules zébrées vivantes dans le lac Témiscouata. Il s'agit de la première mention de cette espèce envahissante dans la région du Bas-Saint-Laurent. L'observation a été faite par l'organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean (OBVFSTJ), à la suite d'une mention citoyenne, et a été confirmée par la Direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent.

Le MFFP est sur le terrain pour évaluer la situation

L'état de la situation au lac Témiscouata est en cours d'analyse par nos équipes déployées sur le terrain. Un plan d'action sera mis sur pied en collaboration avec les intervenants régionaux dans le but de suivre la situation et de prévenir la dispersion et l'introduction de l'espèce dans d'autres lacs de la région qui ont des conditions favorables à la prolifération des moules zébrées. Une rencontre d'information sera organisée au cours de l'automne afin de répondre aux questions de la population et des intervenants du milieu.

La présence de cette espèce envahissante est généralement associée à une dégradation de la qualité des habitats aquatiques. La moule zébrée peut être responsable de dommages matériels aux embarcations et aux infrastructures qu'elle colonise, telles que les quais, les barrages et les prises d'eau potable municipales. Elle peut aussi nuire à la villégiature en causant des blessures aux baigneurs et baigneuses lorsque les coquilles coupantes s'accumulent sur les plages.

Les mesures de prévention à adopter

Une fois que la moule zébrée est établie dans un milieu, il est pratiquement impossible de la déloger. De plus, des mesures de prévention doivent être mises en place afin de prévenir la propagation de cette espèce dans d'autres plans d'eau. Le nettoyage des embarcations et de tout matériel entrant en contact avec l'eau est la principale mesure pour ralentir la propagation des espèces aquatiques envahissantes. La population est invitée à consulter le [Guide des bonnes pratiques en milieu aquatique](#) disponible sur le site Web du Ministère.

Le programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche sportive du MFFP a financé plus de 70 stations de nettoyage d'embarcations au Québec depuis 2017. Trois stations sont disponibles près du lac Témiscouata, soit à l'Éco-site de la tête du lac Témiscouata à Saint-Cyprien, à la marina du quartier de Cabano à Témiscouata-sur-le-Lac et à la marina de Saint-Juste-du-Lac. Une station est également en développement au camping municipal de Dégelis. Elles sont généralement accessibles gratuitement ou à faible coût pour la population. Le Ministère compte sur la collaboration des citoyens et citoyennes, car la prévention est le meilleur moyen d'empêcher la propagation des espèces envahissantes dans nos milieux naturels.

Les citoyens et citoyennes peuvent communiquer avec le Ministère pour signaler la présence d'une espèce exotique envahissante en composant le 1 877 346-6763, ou en communiquant avec le bureau de leur région.

Lien connexe :

Pour obtenir des renseignements sur le Ministère et en savoir plus sur ses activités et ses réalisations, consultez le mffp.gouv.qc.ca et les réseaux sociaux :

Le Mot vert du mois – « C'est quoi être Zéro Déchet? » - Octobre 2022

Bonjour à toutes et tous,

Zéro Déchet. Peut-être avez-vous déjà entendu l'expression, mais qu'est-ce que c'est ?

Si la première utilisation du terme est inconnue, la première définition arrive en 2004, puis révisée en 2018, par le *Planning Group of the Zero Waste International Alliance*. Cette définition va comme suit : « La conservation de toutes les ressources au moyen d'une production, d'une consommation, d'une réutilisation et d'une récupération responsables des produits, des emballages et des matériaux sans combustion et sans rejets dans le sol, l'eau ou l'air qui menacent l'environnement ou la santé humaine ».

Bref (et sans surprise), ne créer aucun déchet.

En 2013, l'ouvrage *Zero Waste Home (Zéro déchet en français)* de Béa Johnson va amener le concept de Zéro Déchet plus loin et créer un véritable mouvement planétaire. Dans ce livre, l'auteure explique comment sa famille, une famille comme la vôtre, a réussi à générer moins d'un kilogramme de déchet par année. Le principe préconiser est l'adoption des 5R (maintenant 7R et parfois plus) :

Refuser : Dire non à des articles promotionnels, produits jetables, etc.

Réduire : Se demander « En ai-je vraiment besoin? ».

Réutiliser : Préférer les produits réutilisables ou réutilisés aux produits jetables.

Recycler : Utiliser son bac bleu ou son écocentre.

Redonner à la terre : Utiliser son bac brun ou composter

Réparer (ajout) : Réparer un objet brisé lorsque c'est possible

Réinventer (ajout) : Changer ses pratiques de consommation en jardinant, faire du troc, utiliser le transport actif ou en commun, etc.

Le Zéro Déchet, c'est un objectif, une réflexion pour réduire notre impact sur l'environnement. Ça doit être vu comme un effort commun, en famille ou collectivement. C'est mieux 100 personnes qui pratiquent moyennement le Zéro Déchet que 1 personne qui le pratique parfaitement.

D'ici le prochain Mot Vert, je vous invite donc à faire un effort pour tendre vers le Zéro Déchet en appliquant l'un ou plusieurs des 7R mentionnés dans cet article. À la prochaine!

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



**Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : www.ecoregie.ca	Facebook : @RITMRMatapediaMitis
Courriel : matresi@mrcmatapedia.quebec	Courriel: matresi@mitis.qc.ca
Tél : 418 629-2053, poste 1138	Tél. : 418 775-8445, poste 1138

7				2		4	8	
2		6			8			5
5			9					
			1	5				
	2						6	
				6	7			
					6			3
6			5			1		4
	9	3		4				7



Mots fléchés : Les Etats membres de l'Union Européenne et leurs drapeaux

<http://www.teteamodeler.com>

tête à modeler













MUNICIPALITÉ DE

St. Charles-Garnier



novembre 2022



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		1 	2	3	4	5
6	7	8  Pleine lune	9 	10	11	12
13	14	15 	16 	17	18	19  16h00
20	21	22 	23  Nouvelle lune	24	25	26  16h00
27	28	29 	30			

Municipalité : 775-4205 Fax.: 775-3499
 MRC: Renaud Bisson-Dion,
 agent de développement (Jeudi a.m.)
 MRC: Michel Lagacé,
 inspecteur sur rendez-vous (Lundi a.m.)
 Service d'urgence: 911
 Info-Santé CLSC: 811
 CLSC: 798-8818
 Caisse Populaire: 723-6798
 C. Pop.: Lynda Béland poste: 7322314
 Postes Canada: 798-4155
 La Fabrique:
 Martine Charette, secrétaire: 798-4549 (Bureau)
 798-4166 (résidence)
 Club de l'âge d'or
 Mme Laurianne Huet Présidente (418) 798-4228
 SÛRETÉ DU QUÉBEC (418) 310-4141
 Ministère des transports (418) 775-8801

LÉGENDE



POUBELLE



RECYCLAGE



BIBLIO 19h-19h30



AFEAS



MESSE



COMPOST

Responsable du Charlois:
 Robert Lyman
 TEL.:(418) 775-4205
 Poste 2025
 COURRIEL:
 stcharles@mitis.qc.ca

RETROUVEZ-NOUS SUR
 INTERNET:
 www.municipalite.saint-
 charles-garnier.qc.ca